



COUPON RÉPONSE – CFGA 2022-2023

A renvoyer

Par courrier : MJC Douai – Service PIVA 215 rue d'Arleux 59500 DOUAI

Par mail : poleresource@mjcdouai.fr

Informations et renseignements sur www.mjcdouai.fr ou au 03.27.71.18.19



Nom prénom :

Fonction :

Structure :

Adresse :

Téléphone : / Mail :@.....

◆ CFGA Certificat de Formation à la Gestion Associative

Les 6 modules se dérouleront à la MJC Douai, Salle Framboise – 215 rue d'Arleux à Douai

Participera

Module 1

➤ Mardi 22 novembre 2022 de 9h30 à 12h30

Principes fondamentaux de la loi de 1901 par rapport aux autres groupements.

Etre capable d'appréhender les subtilités de la loi 1901

Formateur : Thomas DESMETTRE, URACEN.

Module 2

➤ Mardi 22 novembre 2022 de 13h30 à 16h30

Compétences en matière d'organisation et de gouvernance.

Etre capable de participer aux organes statutaires d'une association : AG, bureau, CA...

Comprendre les enjeux de la gouvernance des associations

Formateur : Thomas DESMETTRE, URACEN.

Module 3 et 4 (partie)

➤ Vendredi 16 décembre 2022 de 9h30 à 12h30 / de 13h30 à 16h30

Evolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics.

Compétences en matière de finances associatives, savoir mobiliser des ressources financières.

Repérer les différents partenaires institutionnels et financiers des associations.

Les ressources et les modes de financement public.

Les sources de financement privé et leurs modalités.

La constitution d'un dossier de demande de subvention et du compte rendu financier de suivi.

Formateur : Thomas DESMETTRE, URACEN.

Module 4

➤ Mardi 24 et Jeudi 26 janvier 2023 de 17h00 à 20h00 (2 jours)

Maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente.

Les deux méthodes comptables : à partie double (sur engagement) et de trésorerie (simple).

Les documents financiers annuels d'une comptabilité, sur engagement (bilan, compte de résultat).

Le rapport d'activité annuel.

La tenue d'une comptabilité simple.

Formateur : Lionel KYNDT, Expert comptable, Harmonium.

Module 5

➤ A définir

Ressources humaines associatives

Accueil et fidélisation des bénévoles, volontaires et salariés.

Les statuts et rôles respectifs des bénévoles, volontaires et salariés.

La fonction employeur de l'association, les droits des bénévoles et volontaires.

Les responsabilités civiles et pénales des bénévoles et volontaires de l'association.

Formateur : Thomas DESMETTRE, URACEN.

Module 6

➤ A définir

Du projet à l'action

L'élaboration d'un projet d'activité ou d'événement, la communication autour de ce projet.

L'élaboration et le suivi du budget en rapport avec un projet, l'évaluation de ce projet.

La mobilisation des partenaires et des bénévoles.

Formateur : Thomas DESMETTRE, URACEN.